

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr.
6 mois: 16
12 mois: 8
Poste: 35 fr.
6 mois: 18
12 mois: 10

On s'abonne:
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 13 NOVEMBRE 1884.

DES CHIFFRES

Il ne s'agit pas aujourd'hui de nous amuser. Il s'agit de prouver.

Aussi n'aurons-nous pas recours à des phrases plus ou moins ronflantes, mais à des chiffres.

A la veille d'élections possibles, il faut jeter dans le public des poignées de vérités, destinées à germer rapidement, à pousser sur toute la surface du territoire et à crier, comme ces roseaux qui parlaient, du temps de Midas: « La République nous ruine! La République est ruinée! »

Et la France avec! Combien de fois ne l'avez-vous pas entendu dire déjà, que nous marchons à la banqueroute, qu'avant longtemps nos finances seraient totalement épuisées et qu'il faudrait peut-être plusieurs générations d'hommes pour rendre à la patrie non pas la prospérité, mais seulement le nécessaire?

Les républicains eux-mêmes sont effrayés quand ils regardent le gouffre creusé par eux.

Et il y a de quoi. Jugez-en: Nous ne remontons pas au déluge; nous nous bornons à prendre, comme point de comparaison, l'année 1876.

A cette époque, on le sait, nous l'avons dit ici même, les frais de la guerre étrangère et de la guerre civile étaient à peu près payés.

Les impôts institués à cette occasion n'avaient donc plus de raison d'être, et il fallait dégrever.

Du budget de guerre, il fallait revenir au budget de paix.

On ne l'a pas fait, on ne l'a pas voulu. En 1876, le chiffre total des impôts, charges de la guerre comprises, montait à 2 milliards et demi.

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE POÈTE-SOLDAT

Le lendemain, pour la première fois de sa vie, Léo s'inquiéta de sa figure, de sa personne, se regarda attentivement dans la glace, passa la main avec regret, à plusieurs reprises, sur sa lèvre supérieure pour s'assurer si ses moustaches commençaient à pousser; le duvet en était si fin que lui seul pouvait l'apercevoir.

Il pénétra mystérieusement dans le cabinet de toilette de sa mère, se pommada les cheveux, couvrit son visage de poudre de riz parfumée, et en voulant mettre de l'essence de jasmin sur sa cravate, laissa par maladresse tomber le flacon qui se répandit sur lui.

— L'air va dissiper ce trop d'odeur et me sécher, pensa-t-il.

Il mit ses livres sous le bras et d'un air rêveur se rendit au lycée.

« Tous les chemins mènent à Rome », selon le proverbe. Léo trouva que le sien devait passer par la caserne, c'est-à-dire par la route tout à fait opposée.

C'était effrayant. Eh bien! voilà quatorze années que la paix est signée, voilà neuf ans que tout est soldé, et le chiffre de nos impôts est maintenant de 3 milliards passés, d'après le budget établi pour 1885.

En 1876, tout Français payait, pour sa part contributive vis-à-vis de l'Etat, 69 francs.

En 1885, il paye près de 84 francs. C'est un sixième de plus.

En 1876, avec 2 milliards et demi d'impôts, nous avions de l'excédent; notre amortissement était de 450 millions, et pourtant nous pouvions dépenser 424 millions en travaux extraordinaires.

En 1885, avec plus de 3 milliards de contributions, notre amortissement n'est que de 400 millions, et nos travaux extraordinaires tombent à 35 millions; le surplus est imputé au budget d'emprunt.

Et nous sommes en déficit! Le gaspillage est inouï; l'incapacité sue à chaque ligne de ce budget nouveau qu'on nous présente, et qui est faussé, falsifié, comme s'il était fait par des forçats.

Philippe le Bel ne fut jamais aussi faux-monnayeur que le gouvernement de la République, et rogner les écus par le bord, ne pas leur donner le poids voulu, n'est rien à côté de ce système de crédits supplémentaires, de virements, de grossissements de recettes, de dissimulations de dépenses qui constituent le budget de la République.

Qu'est-ce que l'on veut? tromper l'œil et voilà tout!

A quoi bon ces vaines formalités, qui ne font illusion à personne?

Pourquoi tant de peine pour établir un équilibre opposé auquel personne ne croit?

Tout à l'heure, nous allons donner, ministère par ministère, les augmentations inutiles, criminelles, folles, que l'on a consenties depuis 1876.

En bloc, ces augmentations montent à 645 millions. Ajoutez-y 208 millions de dépenses extraordinaires qu'il faut, comme en 1876, faire rentrer dans le budget ordinaire de 1885, et nous arrivons à une augmenta-

tion de dépenses de 853 millions. 853 millions, vous entendez?

Que sont les cinq milliards de rançon, une fois payés, à côté des 853 millions payés tous les ans, et pour l'éternité, par la faute, par la stupidité, par la flouterie de la République!

L'Allemagne ne nous a demandé que cinq milliards en un coup.

La République nous coûte près d'un milliard tous les ans.

A ce prix-là, la paix devient plus chère que la guerre, et l'occupation républicaine est plus mortelle à la France que l'occupation prussienne, car elle dure tout le temps.

Et pour qu'il soit impossible de nier, prenons notre courage à deux mains, chaussons les bottes de l'égoûtier, nouons le rouleau de cordes autour de nos reins, et descendons dans l'égoût financier, où grouillent le désordre, le vol, la sottise de la République.

Nous nous nettoierons après!

MINISTÈRE DES FINANCES.

Le budget de ce ministère est:

En 1876, de 1,348,564 francs;

En 1885, de 1,543,740 francs.

En plus: 224 millions environ.

Dans cette augmentation énorme, nous trouvons le crédit pour les « victimes du 2 Décembre ».

Le chiffre des pensions s'est accru d'une manière formidable, de 40 millions.

Les sénateurs et les députés augmentent leur dépense de 3 millions.

Les frais de voyage du Président de la République sont de 300,000 francs.

Pour aller une fois par an à Mont-sous-Vaudrey, c'est raide.

Les frais de sa maison sont également de 300,000 francs.

On sait ce qu'il en a sorti pour les victimes du choléra.

En 1876, le ministère des finances était aussi bien organisé que possible.

Eh bien! on a trouvé moyen, en 1885, d'élever de 4 millions cent mille francs les crédits affectés au ministre et au personnel de l'administration centrale.

Les frais d'impressions augmentent de 500,000 francs.

Les frais de perceptions des amendes, qui se sont augmentées de deux tiers, passent de 226,400 francs à 474,400 francs.

Nous trouvons 3 millions d'augmentation sur le personnel des douanes et 10 millions sur les tabacs.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

Le budget de ce ministère était, pour la justice, de 34 millions en 1876; il est de 39 millions pour 1885.

Augmentation de 5 millions.

Il est vrai qu'on a rogné près de 3 millions sur les cultes.

Nous trouvons dans ce budget:

Une augmentation de près de 2 millions pour les tribunaux de première instance;

De 700,000 francs pour le personnel de la justice en Algérie;

De 2,270,000 francs pour les frais de justice.

Le conseil d'État coûte 270,000 francs de plus qu'en 1876.

Faisons remarquer qu'il a, depuis cette époque-là, rendu des services, qu'il ne croyait pas rendre auparavant. Et c'est pour rien!

Il n'y a plus de justice en France, et elle coûte 5 millions de plus.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Crédits demandés en 1885: 44,533,900 francs.

Augmentation depuis 1876: 3,578,400 francs.

Les frais de voyages des courriers se sont élevés de 130,000 francs à 800,000 francs.

Les agents politiques et consulaires sont augmentés de 606,000 francs.

Pour le traitement du ministre et du personnel de l'administration centrale, l'augmentation est de 478,400 francs.

Les indemnités et secours montent de 442,500 francs à 205,000 francs.

Il est vrai que nous courbons la tête devant tout le monde, et que, sur la pre-

Son attente ne fut pas déçue: « Le meilleur enfant de troupe du 17^e », la gentille Ariette, était sur le seuil de la porte, prête à aller aux provisions. Elle chantait un motif de la Favorite:

Un ange, une femme inconnue,
A genoux priaient près de moi, etc.

C'était un oiseau indépendant entre tous que cette jeune fille.

Son père, juste en cela, lui laissait une grande liberté; mais, inflexible sur la morale, il avait de bonne heure réveillé sa conscience en lui faisant comprendre le respect qu'une femme se doit à elle-même.

— Il lui faut, disait-il souvent, une vie « sans peur et sans reproche ». Une étourderie, une légèreté peuvent avoir sur son avenir des conséquences déplorables.

A la vue de Léo qui la saluait respectueusement, elle sourit et lui tendit la main, puis aspirant l'air de son joli petit nez à la Roxelane, elle s'écria:

— Ciel, M. Peyrieux, comme vous embaumez l'atmosphère, on vous prendrait pour le représentant de la première parfumerie de France et de Navarre.

Sans prendre garde à la confusion du jeune homme, elle poursuivit:

— Et quelle belle cravate, des gants neufs, mais c'est à croire, si ce n'était l'heure matinale, que vous allez faire une demande en mariage.

» Et papa qui parle toujours de la coquetterie des demoiselles: Ah! nom d'un petit bonhomme, c'est de la Saint-Jean à côté de la vôtre, surtout si tous les lycéens de votre ville-phénix sont sur votre patron.

Léo, tout déconcerté par l'aplomb et la malice de la jeune fille qui était loin de se douter que tant de frais eussent été à son intention, ne savait comment lui répondre.

Il était si loin de ses belles visions de la nuit!

L'horloge sonna huit heures.

— Déjà, pensa-t-il, je vais être en retard.

Et, prenant congé d'Ariette, il courut de toutes ses forces pour rattraper le temps perdu.

En rentrant dans la salle de classe, tous les yeux se portèrent sur lui. Le professeur lui fit des reproches et l'interrogea sur la cause de son inexactitude.

Il rougit, sans faire de réponse, et fut mis en retenue.

A peine était-il assis, malgré une leçon de rhétorique très-intéressante, ses camarades humèrent le parfum du jasmin et se demandèrent à voix basse:

— Quel est donc, parmi nous, ce bouquet vivant et odorant?

Le coupable fut vite deviné et montré du geste: Aussi, lorsque le professeur dit, en parlant de Démosthènes, que « ses discours sentaient l'huile », ce fut un éclat de rire général.

A la sortie du cours, il fut assailli par ces grands lycéens qui n'avaient qu'à voir une femme leur tendre la main pour rougir jusqu'aux oreilles, et qui se permettent, entre eux, de parler comme des Don Juan et des Faublas endurcis.

Ils pressentaient une bonne fortune pour Léo et voulaient à tout prix la connaître. L'influence féminine avait pu seule le transformer ainsi.

Était-elle blonde ou brune, jeune ou vieille? mariée ou demoiselle, et ils n'avaient pas honte de faire sur l'amour, qu'ils ne connaissaient que par les classiques ou par des romans lus en secret, les réflexions les plus saugrenues.

Léo se garda bien de faire ses confidences à ces mauvais sujets en paroles, et se jura de renoncer pour toujours à la coquetterie qui lui seyait si mal, et lui avait obtenu si peu de succès.

II

Le lundi de la Pentecôte, trois mois après l'arrivée du 17^e de ligne, Léo, qui voyait souvent Ariette et qui y pensait toujours, parut seul par une chaude après-midi, un volume de Lamartine et un cahier blanc à la main.

Il longea l'Isle pendant quelques minutes, puis se dirigea dans une profonde solitude, afin de rêver en liberté, de lire, ou d'écrire ses poésies.

Doté d'une intelligence vive et supérieure, d'une mémoire prompte et sûre qui retenait à première

mière injonction des puissances européennes, nous payons des indemnités à tous les coquins anglais de Madagascar et d'ailleurs.

Quant aux dépenses secrètes, on les élève de 500,000 francs à 700,000 francs.

On sait où ça va. En un mot, jamais notre politique étrangère ne fut plus misérable, plus bête, plus méprisée, et elle nous coûte plus de 3 millions et demi de plus.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Total des augmentations depuis 1876 : 8,724,370 francs.

Près de 9 millions d'augmentation ! Pourquoi ?

Le chapitre « Matériel et dépenses diverses » des bureaux s'augmente de 76,000 francs.

Le traitement des fonctionnaires administratifs des départements, s'augmente de 229,500 francs.

Le traitement de la police, pour ce qui incombe à l'État, s'augmente de 4,316,495 francs.

Et plus la police est payée, plus la sécurité diminue, plus les attaques à main armée s'accroissent.

C'est étonnant ! Naturellement, le service pénitentiaire s'élève de 2 millions.

Il y a 500,000 francs pour la fête du 14 juillet, la fête des pochards.

Et détail curieux, honteux, l'État donne en subvention, pour le Palais de Justice de Rennes, les quatre cinquièmes de la dépense totale, ce qui ne s'est jamais vu.

Mais Martin-Feuillée, Waldeck-Rousseau sont de là, et ils soulagent leurs électeurs aux frais de la France.

Pour l'Algérie, le service du gouvernement général s'augmente depuis 1876 de 2,778,350 francs.

Ainsi, près de 9 millions d'augmentation pour être administré par les professeurs de billard, les joueurs de dominos et tous les voyous qui remplissent les préfectures et les sous-préfectures !

C'est cher.

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Ce ministère nous offre 54,086,464 francs d'augmentation sur 1876.

Le produit net des postes et télégraphes, qui était de 41 millions en 1876, est tombé à 22 millions pour 1885.

Depuis 1876, la dépense de ce service s'est accrue de 50 0/0.

On n'a pas besoin de rappeler qu'à aucune époque, nous n'avons vu autant de détournements et de vols dans les postes.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Total des augmentations depuis 1876 : 110 millions 307,553 francs.

Et nous n'avons pas la loi militaire et l'esprit de l'armée a disparu.

La qualité n'y est plus, mais la quantité y est.

Il y a pour 110,307,553 francs de chair à canon de plus.

vue et n'oubliait jamais, une de ces mémoires, privilège inestimable, dont jouissent parfois les enfants du Midi, il avait aussi une facilité d'improvisation remarquable qui étonnait et ravissait ceux qui le voyaient à l'œuvre.

Il admira en poète le paysage qui se déroulait devant lui, le ciel bleu, la campagne illuminée par les chauds rayons d'un soleil de juin, les oiseaux, les papillons, les coléoptères aux couleurs étincelantes, écouta les mélodies aériennes, les cigales, symbole poétique de la Grèce ancienne, et il sentit la muse se réveiller en lui. Des strophes ailées vinrent sur ses lèvres, il s'assit à l'ombre d'un acacia en fleurs et écrivit :

Quand parfois de regrets, ma jeune âme saisie
Ose implorer tes dons, divine poésie,
Tu prodigues tes feux sur mes plus tristes jours.
Je sens, au fond du cœur, ta flamme qui m'inspire,
L'esprit moins fatigué, je ressaisis ma lyre.
Grâce à toi, je chante toujours.
Je souris aux reflets de la douce espérance,
Je berce mes ennuis aux souvenirs d'enfance.
Heureux dans le présent, mais de songes lassé,
Je laisse évanouir la riante chimère.
Et si je n'ai souvent qu'une joie éphémère,
Je dors heureux dans le passé.

Panorama magique ! aux couleurs éclatantes,
Jardins environnés de clôtures vivantes,
Peupliers élancés au bruit harmonieux,
Coteaux qu'un dieu d'amour a placés comme offrande
Pour venir entourer d'une verte guirlande
Le ciel de mon berceau, le toit de mes aïeux.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

Total des augmentations du budget depuis 1876 : 74,096,634 francs.

Ce ministère est presque doublé. Il est vrai que Madagascar et le Tonkin sont là pour le doubler encore. C'est une consolation.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

Total des augmentations depuis 1876 : 400 millions.

Tout cela, parce qu'on fait payer par les contribuables l'instruction qui était donnée par l'enseignement libre.

400 millions d'augmentation pour l'instruction publique, en neuf années, c'est de la folie pure !

BEAUX-ARTS.

Total des augmentations depuis 1876 : 2,360,496 francs.

Cette augmentation, comme l'augmentation de la plupart des autres augmentations, n'avait aucune raison d'être. C'est pour créer des sinécures, pour donner des places.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

Total des augmentations depuis 1876 : 47 millions.

Mais rien de ces 47 millions ne profite à la malheureuse agriculture. Ce sont des augmentations inutiles, stupides.

Et, conclusion bizarre, plus l'agriculture souffre, plus son budget officiel s'enfle.

Comme disait le coq de la fable, le moindre grain de mil ferait bien mieux son affaire que cet argent qui ne lui profite pas.

Il est vrai qu'il y a là, comme fiche de consolation, l'ordre du Mérite agricole, et qu'on l'a passé au cou de l'agriculture comme on passe la corde au cou du pendu, pour l'achever.

Mais la merveille de ce budget de l'agriculture, c'est le chiffre inouï, fabuleux, de 63,000 francs qui s'y trouve pour les chasses du Président de la République.

Où, pour les chasses ! Les souverains paient leurs lapins sur leurs économies.

Le Président de la République les fait payer aux contribuables.

Ce scandale de 63,000 francs de lapins va-t-il durer longtemps ?

De même pour le ministère du commerce. L'augmentation, depuis 1876, est de près de 43 millions. Et jamais le commerce de la France n'a été dans un plus piteux état.

RÉCAPITULONS.

Nous récapitulons. La France paye, en 1885, 853 millions par an, et depuis 1876, en plus de ce qu'elle payait pour faire fonctionner tous ses services jusqu'alors, pour libérer le territoire, et effacer les traces désastreuses de la guerre.

A ces 853 millions, qui représentent l'entretien de la prostitution, de la Marianne éhontée et ignoble, il faut ajouter 347 millions de déficit cette année.

Mais, consolez-vous, l'année prochaine

vous en aurez autant. Ce sont les petites dépenses de Marianne, la belle fille, en dehors de la pension annuelle de 853 millions que la France lui sert.

Nous sommes loin, n'est-ce pas, des 32 pauvres millions de la liste civile de l'Empereur !

« — Comme ça coûte cher un Empereur ! disaient ces farceurs de républicains ! »

Eh bien ! et la République, trouvez-vous que nous payons pour rien et qu'elle soit gratuite, si elle est obligatoire et laïque ?

D'abord 853 millions d'augmentations annuelles, puis 347 millions de déficit rien que pour cette année, cela fait, il nous semble, le joli denier de 1470 millions, de un milliard 470 millions que la République nous coûte tous les douze mois.

Mais nous ferons observer qu'il a fallu nourrir les frères et amis. Il a fallu donner des places, en créer, les entasser les unes sur les autres.

Il y a deux provinces de moins et il y a 400 millions de traitements en plus, pour les fonctionnaires nouveaux.

Voulez-vous en juger ? Depuis 1876, il a été créé, dans les ministères seulement, 40 directions nouvelles, 19 sous-directions, 51 places de chef de bureau, 74 de sous-chef.

Nous ne parlerons pas des emplois créés ailleurs, dans les préfectures et dans les mairies, et payés sur les budgets départementaux et communaux, la proportion est la même.

Et les surveillants sont aussi nombreux que les surveillés.

Nous trouvons aux beaux-arts 30 chefs pour 70 employés ; aux cultes 20 chefs pour 31 employés ; aux contributions directes, 41 chefs pour 19 employés ; à l'enregistrement, 36 chefs pour 42 employés, et, aux manufactures, 15 chefs pour 22 employés.

Et on se moquait du caporal qui n'avait que 4 hommes à commander !

C'est comme au Mexique, comme en Espagne, comme sous la Commune, tout le monde est général !

Vous expliquez-vous maintenant pourquoi de nouveaux impôts vont être nécessaires après les élections prochaines !

La faillite est là. Il faut payer encore, payer toujours, ou sauter !

Et si la France est devenue, malgré tous ses sacrifices, la misérable France, la France en haillons, si elle est maigre et décharnée, les yeux rougis, grelottants, au seuil de l'hiver qui s'avance, en revanche, la République se fait plantureuse.

Pensez donc ! 1470 millions de plus que tous les autres gouvernements ! Mais il n'y a pas de forêts qui fournissent autant de glands aux porcs gloutons.

Aussi elle est grasse, la République, au point que le dos de nos gouvernants se fendille et laisse voir le lard.

A quand le carnaval ? Quand donc le peuple affamé saisira-t-il le couteau à faire les boudins ? A quand la revanche de la ripaille ?

A en juger par ce qu'il dévore, l'animal doit être à point.

(Le Matin.)

PAUL DE CASSAGNAC.

L'INCIDENT DEMANGEAT.

Dans la séance de lundi, il y a eu à la Chambre l'interpellation de M. Laguerre sur la révocation de M. Demangeat, un inspecteur général des maisons pénitentiaires. Comme la discussion n'a pas fait connaître les motifs de cette révocation, la Chambre a voté les yeux fermés pour le ministère en adoptant l'ordre du jour pur et simple ; et le public n'en sait pas plus qu'auparavant.

Mais il y a eu dialogue entre M. Laguerre et M. Laroze, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur.

Répondant à M. Laguerre, M. Laroze avait émis une théorie assez surprenante ; il avait soutenu que, sous une monarchie, le ministre qui refuserait de faire connaître, en cas de révocation d'un fonctionnaire, les motifs de cette mesure, commettrait un acte coupable ; tandis que, en temps de République, il fallait absolument pratiquer en ces matières la politique du secret.

Comme on le voit, on en abuse un peu ; mais la question n'est pas là et cette théorie n'a provoqué aucune protestation. Tout aurait été pour le mieux si, entraîné peut-être par le génie de l'improvisation, M. Laroze ne s'était livré à l'encontre du fonctionnaire révoqué, M. Demangeat, inspecteur général

des services administratifs, à quelques insinuations que celui-ci trouve déplaisantes. Il en est résulté un envoi de témoins, et MM. Rochefort et Judet ont demandé des explications à M. Laroze.

Les témoins de M. Demangeat, après avoir attendu trois heures place Beauvau, sont allés au domicile particulier de M. Laroze. Ce dernier ayant déclaré qu'il n'avait pas voulu offenser M. Demangeat, M. Rochefort lui a demandé une lettre attestant que l'inspecteur des prisons, révoqué, était un parfait honnête homme. M. Laroze n'a pas voulu faire une semblable déclaration destinée à figurer dans le procès-verbal.

M. Laroze a dû à son tour constituer des témoins qui auront à s'entendre avec M. Rochefort sur les suites à donner à l'affaire.

On prétend que les témoins de M. Demangeat s'en tiendront à leur première résolution et exigeront une réparation par les armes ou une lettre établissant la parfaite honorabilité de M. Demangeat.

Cet incident a été commenté mardi matin au conseil des ministres. On dit que M. Waldeck-Rousseau est très-embarrassé.

Suite de l'incident Laroze-Demangeat.

Avant-hier matin, trois jeunes attachés du ministre de l'intérieur se sont rendus chez M. Laguerre et lui ont demandé une rétractation de certaines allusions qu'il avait faites dans le développement de son interpellation à la divulgation des secrets du ministère par les employés.

M. Laguerre a reçu ces messieurs au moment de son déjeuner ; il leur a refusé toute rétractation.

L'un d'eux, M. Shoufeld, s'est alors retiré, et MM. Périgois et Morin se sont immédiatement constitués témoins du premier.

M. Laguerre a prié deux de ses amis de s'entendre avec les témoins de M. Shoufeld.

Des explications données sur les paroles prononcées à la tribune de la Chambre, il résulte que M. Laroze n'a jamais eu l'intention de porter aucune atteinte à la probité de M. Demangeat.

En conséquence, les quatre témoins ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à rencontre.

Chronique générale.

Il a été question hier matin dans les régions officielles de demander aux Chambres que les obsèques de M. Guichard, le doyen des députés, soient faites aux frais de l'Etat, en récompense des services que le défunt a rendu pendant sa longue existence à la cause républicaine.

LE CHOLERA. — Le choléra reste stationnaire à Paris, mais il vient d'éclater dans la maison centrale de Melun : un décès foudroyant a eu lieu ; plusieurs cas sont signalés.

A Bruxelles, on constatait depuis quelque temps des cas de choléra d'un caractère bénin et non suivis de mort ; sans devenir beaucoup plus graves, les cas sont devenus plus fréquents ces derniers jours.

M. JULES GRÉVY DANS LES HÔPITAUX

A quelque chose malheur est bon, dit-on. La funeste visite que nous fait en ce moment le choléra va offrir à M. le Président de la République l'occasion de réparer le tort qu'il s'est fait en n'allant point porter aux cholériques de Marseille et de Toulon ses consolations et ses aumônes, et nous ne doutons pas qu'il ne s'empresse de la saisir aux cheveux.

On attend M. Grévy dans les hôpitaux, chez les Petites-Sœurs-des-Pauvres de l'avenue de Breteuil, chez les chiffonniers de la rue Sainte-Marguerite.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Le Times du 12 novembre publie les informations suivantes de Fou-Tcheou en date du 24 octobre (voie de Colombo) :

« La situation n'a pas changé. La stagnation des affaires, occasionnée par les opérations militaires, avait pour résultat une grande détresse parmi les classes inférieures

Les sorts de Kimpai étaient complètement réparés et garnis de canons Krupp. Des torpilles avaient été importées par la voie de Hong-Kong. De nombreuses troupes chinoises étaient arrivées à Fou-Tcheou. Les rixes étaient très-fréquentes entre le peuple et les soldats. Les autorités chinoises avaient annoncé qu'elles puniraient le peuple et non les soldats en cas de troubles. Une dame européenne ayant été insultée, les autorités ont vigoureusement puni les coupables; elles montrent en toute occasion le désir de rester en bons termes avec les étrangers appartenant aux nations neutres.

Le pays ne présente plus de sécurité et les missionnaires ne peuvent regagner leurs stations. L'entrée Sud du chenal pratiquée par les navires à faible tirant d'eau étant obstruée, tous les navires doivent maintenant passer sous les forts de Kimpai.

La version chinoise sur l'affaire du 23 août (bombardement de Fou-Tcheou) a provoqué des railleries dans la classe élevée. Le gouvernement chinois perd chaque jour son prestige.

La récolte du thé étant terminée, les négociants européens ne souffrent pas pour le moment de la cessation des affaires. Le gouvernement chinois fait sans cesse des demandes d'argent et rencontre la plus grande difficulté pour subvenir aux dépenses courantes, car la population lui est hostile et la levée des impôts s'exécute à grand-peine.

On mande de Hong-Kong, 12 novembre:

« Les Chinois ont attaqué les Français à Ke-Lung, mais ils ont été repoussés avec de grandes pertes. Les pertes des Français sont insignifiantes.

Les Français ont capturé la canonnière chinoise *Feikoo*.

Il est probable que cette dépêche se rapporte au fait annoncé le 29 par une autre dépêche datée de Kelung, 7 novembre.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 novembre.

Les affaires restent calmes, les tendances sont lourdes, les cours reprennent encore du terrain. Le marché du comptant en profite pour acheter.

Le 3 0/0 fait 73.12 1/2, l'amortissable 79.63, le 4 1/2 107.42 1/2.

La Banque de France s'échange entre 5,115 et 5,120.

Le Crédit Foncier reste demandé à 1,285. C'est un bon cours d'achat. Les obligations des différents emprunts émis par cette Société ont un bon courant d'affaires au comptant. L'obligation 1883 du type de celles émises par la Compagnie des Chemins de fer, est demandée à 356. Les obligations à lots jouissent aussi d'une grande faveur. Celles émises en 1879, de même que les obligations 1880, dont font partie les communales émises le 14 octobre, s'acheminent peu à peu vers le pair qu'elles atteindront sûrement dans quelques années.

La Banque de Paris est à 712.50, la Banque d'Escompte est ferme à 510, le Crédit Industriel et Commercial à 680, la Société Générale à 455. Malgré la recette de 160,000 fr. pour le transit d'hier, le Suez fléchit à 1,886.25.

Le Crédit Lyonnais reste lourd à 513 fr. Nous trouvons dans le *Financier de Paris* un article assez intéressant et qui rapproche la situation du Crédit Lyonnais de celle de la Société Générale:

« Du 31 janvier 1882 au 31 août 1884, le chiffre des dépôts à échéance fixe descendait, dans les caisses du Crédit Lyonnais, de 143,457,638 fr. à 45,118,026 fr.; il ne descendait dans les caisses de la Société Générale, de 119,180,900 fr., qu'à 99,355,100 fr.

Alors que les dépôts à échéance fixe du Crédit Lyonnais diminuaient de 98,339,612 fr., ceux de la Société Générale ne diminuaient que de 19,823,800 fr.

Alors qu'au Crédit Lyonnais la diminution était de 70 0/0, elle n'était que de 17 0/0 à la Société Générale. La conclusion est facile à tirer. »

Les chemins de fer français sont aussi faibles que les valeurs: le Nord à 1,612.50, le Lyon à 1,207.50, l'Orléans à 1,310, le Midi à 1,150, l'Est à 760, l'Ouest à 815.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Nous apprenons que M. Morillon qui, depuis quatorze ans, remplissait, avec un dévouement et une compétence au-dessus de tout éloge, les fonctions de Président de l'Assistance judiciaire près le Tribunal de Saumur, vient d'être révoqué.

Nous savons de plus que c'est seulement la veille de la séance de rentrée du Tribunal, par un entrefilet de la *Petite France*, que la nouvelle lui en est parvenue.

Qu'on révoque un homme, comme on dit, bien en place, c'est-à-dire irréprocha-

ble dans sa situation, entouré de l'estime, de la confiance et de la sympathie générales, même quand cet homme est d'opinions politiques notoirement très-moderées, — ce qui est tout-à-fait le cas ici, — qu'on révoque, disons-nous, un tel homme, cela s'est assez vu pour n'étonner personne aujourd'hui.

Mais que l'autorité, qui le révoque après quatorze ans de services honorables et gratuits, ne trouve à offrir à ce révoqué pas le plus petit mot de remerciement; que cette autorité ne prenne aucun souci de l'informer même de la détermination prise à son égard; qu'enfin il soit possible, si on ne lisait pas la *Petite France*, qu'on se rende à sa place pour la trouver dûment occupée, qu'est-ce à dire?

Où que l'autorité manque du plus élémentaire savoir-vivre, ou qu'elle a honte de ce qu'elle fait?

D'aucuns prétendent que c'est une réponse à l'élection récente qui a amené M. Morillon au Conseil d'arrondissement par 1,734 voix contre 838 à M. Brunet, candidat de la Sous-Préfecture.

Et ce pauvre suffrage universel qui se croit sérieusement, comme on le dit, le roi du jour!

M. Demangeat, d'heureuse mémoire, a fait, on s'en souvient, à Saumur et probablement ailleurs, quantité de révocations du même genre.

M. Demangeat a été, ces jours derniers, à la Chambre des députés, l'occasion d'un grand tapage par M. Laguerre. On a pu en lire le détail plus haut.

Nous avons appris qu'on lui avait volé son procédé pour le lui appliquer à lui-même en le révoquant des hautes fonctions d'inspecteur général de l'administration pénitentiaire.

Et M. Demangeat la trouve mauvaise, et cela, nous l'avouons, nous amuse énormément.

Comme aussi ce passage du discours de M. Laguerre:

« M. Demangeat, ancien officier, était déjà républicain sous l'Empire; en 1870 il a conquis le grade de chef d'escadrons sur le champ de bataille. Puis appelé dans l'administration, il a été sous-préfet de Saumur, de Douai; préfet de la Corse, de l'Aveyron, laissant partout le meilleur souvenir. En 1883 il a été, à titre d'avancement, nommé inspecteur général de l'administration pénitentiaire. Soudain on le révoque, et c'est par le *Journal officiel* qu'il apprend sa disgrâce; il est obligé d'en chercher les motifs dans les journaux officieux. »

? ! ? ! ? ! ? ! ? ! ? ! ? ! ? ! ? !

Le drame de la rue de Lorraine.

Hier mercredi, vers deux heures, tout le quartier Saint-Nicolas, à Saumur, a été mis en émoi: une fille de mœurs légères, Marie Brutaut, mourait des suites d'un coup de revolver dans la chambre de son amant.

La rumeur publique a aussitôt grossi l'affaire et fait du jeune homme, M. D..., un assassin. Il n'en était rien, fort heureusement.

M. le procureur de la République, M. le juge d'instruction et le greffier, informés vers 4 heures du matin, s'étaient rendus au domicile du garçon, rue de Lorraine, et avaient pu, avec l'assistance d'un docteur, constater que la fille s'était tirée un coup de revolver dans la poitrine.

A ce moment, elle existait encore et a déclaré qu'elle avait voulu se donner la mort.

Déjà, dans la nuit de lundi à mardi, elle avait tenté de se noyer dans les feuilles de la levée d'encontre; elle avait été retirée par son amant qui l'avait ramenée chez lui et lui avait fourni du linge.

La balle n'a pu être extraite; la mort a été occasionnée par un épanchement interne.

Ce suicide serait motivé par une déclaration faite par le jeune homme d'une rupture de toutes relations.

CHENEHUTTE-LES-TUFFEAUX. — Lundi soir, la femme de chambre de M^{me} Duhoux, propriétaire à la Mimerolle, a eu l'imprudence de verser de l'essence dans sa lampe alors que celle-ci était allumée. Le feu s'est communiqué au bidon; la jeune fille a laissé tomber le tout à terre et s'est vue aussitôt entourée de flammes; ses vêtements étaient aussi en feu.

A ses cris, ses camarades sont accourus et ont pu, non sans peine, s'en rendre maîtres. La victime avait déjà de profondes brûlures sur tout le corps.

M. le docteur Renou a été appelé immédiatement; malgré ses soins, la jeune fille a succombé hier dans d'atroces souffrances.

Par décision ministérielle du 8 novembre, M. Durant de Mareuil, lieutenant au 7^e cuirassiers, a été désigné pour occuper un emploi de sous-iastructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie.

On lit dans le *Progrès militaire*:

« Nous avons à annoncer la mort de M. Cassaigne de Beaufort de Miramon, sous-lieutenant au 41^e chasseurs à cheval, qui a succombé samedi matin, à l'âge de 23 ans, par suite d'une maladie de poitrine. Il s'était engagé le 25 octobre 1879 et était sorti de Saumur comme sous-lieutenant le 20 octobre 1883. »

Les engagés conditionnels sont partis hier pour rejoindre les régiments où ils doivent faire un an.

Le *Patriote* rapporte que, dimanche dernier, à Paris, M. le député Bury s'appretait à monter dans un tramway en marche pour se rendre à la gare d'Orléans; le conducteur ayant, on ignore pour quel motif, subitement arrêté ses chevaux, M. Bury, qui avait pris son élan, heurta de la poitrine contre la poignée de la portière et fut renversé par le choc. Relevé aussitôt, il constata qu'il n'avait aucun mal et monta dans le tramway. Quelques instants après, il prenait le train, à la gare d'Orléans, pour venir à Distré procéder au mariage de sa petite-nièce, M^{lle} Fournier, avec un notaire du département de la Vienne.

On lit dans *Angers-Revue*:

« Nous apprenons que M^{me} Poyard, la charmante dugazon avec laquelle, l'année dernière, à son grand regret, la direction de notre théâtre avait été forcée de résilier, vu la sévérité du public à son égard, vient d'être reçue à Nantes avec une écrasante majorité, 4400 oui environ contre 200 non.

» Nantes est une ville de premier ordre, et la municipalité donne plus de 400,000 francs de subvention. »

Le choléra à Nantes.

Situation sanitaire de la ville de Nantes, le 11 novembre, de minuit à minuit:

Nombre de personnes atteintes, 5.

Un seul décès en ville.

Pas de décès aux pavillons d'isolement de Saint-Jacques.

M. le Maire de Nantes a visité hier toutes les salles de l'Hôtel-Dieu, accompagné de M^{me} la Supérieure, de M. l'Econome de l'établissement, et de M. Vincent, secrétaire-général des Hospices.

L'état des malades y est aussi satisfaisant que possible; leur nombre y est même au-dessous de la moyenne.

M. le Maire a adressé ses plus chaleureuses félicitations au personnel de l'Hôtel-Dieu, notamment aux Sœurs et Infirmiers chargés du service des salles d'observation pour les cholériques, où il ne se trouve actuellement que deux femmes et trois hommes.

Le préfet de la Somme et le préfet de l'Oise viennent de prendre, au nom de la salubrité publique et dans l'intérêt de l'agriculture, un arrêté interdisant de laisser les purins s'écouler sur la voie publique. Nous voudrions voir se généraliser cette interdiction, qui forcerait trop de petits et grands cultivateurs négligents à ne pas ainsi laisser perdre chaque année une somme considérable de précieux agents fertilisants.

A L'ÉPICERIE CENTRALE, on vend les excellents Rhums de la maison John Alvarès, depuis 2 fr. le litre; qualités supérieures à 2 fr. 50, 3 fr., 3 fr. 50 et 4 fr. le litre, bouteille comprise, droits de régie acquittés.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Journal des Enfants

Paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA GÉOPROY.

Sommaire du n^o 202 (samedi 8 novembre 1884)

La féa Grignottine, par la baronne d'Egligny. — Courier des enfants: Le mécanisme des automates, par A. Brébion. — La pyrophore, par A. Eloy. — La Louyette, par Jean Barancy. — Causerie littéraire: Florian, par Th. Brismontier. — Le premier chagrin de Rosa, par André Surville. — Heures de loisir, par Pr. Etienne. — COUVERTURE: Annonces.

ABONNEMENT: pour la France, un an 10 fr.; six mois 6 fr. — Bureaux: 76, rue des Saints-Pères, Paris.

L'ART NATIONAL, *Etude sur l'histoire de l'art en France*, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 30 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

Ville de Saumur.

AVIS

Intéressant tous les habitants du quartier de Nantilly, des communes de Bagneux (Pont-Fouchar), Varrains, Chacé, Distré, etc.

Nous venons d'être invité à visiter dans tous ses détails un splendide établissement tout nouveau et dont l'installation, longuement étudiée, réalise les plus récents progrès de la science moderne. — Bref, nous voulons parler à nos lecteurs d'une pharmacie toute nouvelle élevée à la hauteur des grands établissements de ce genre. Située entre l'hôtel des Voyageurs et l'hôtel d'Anjou, à proximité de l'Institution Saint-Louis et des Collèges municipaux, cette création se trouve géographiquement la plus rapprochée de toutes les campagnes ci-dessus; aussi croyons-nous rendre un véritable service à nos lecteurs en leur signalant cette maison qu'il nous a aussi de voir pour comprendre que son propriétaire est résolu à ne préparer et à ne délivrer que des produits excellents. Nous engageons vivement tous nos lecteurs à y aller pour leurs besoins. Ils n'auront qu'à s'en louer sous tous les rapports.

PRENDRE BONNE NOTE DE CET IMPORTANT AVIS.

M. VATEL, pharmacien, est autorisé à recevoir les ordonnances des Sociétaires des SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS de Saumur (hommes et femmes).

Théâtre de Saumur.

F. ACHARD, directeur. — GEURY, administrateur.

JEUDI 13 novembre 1884,

JONATHAN

Comédie en 3 actes, de MM. Gondinet, Oswald et Pierre Giffard.

M. Frédéric ACHARD remplira le rôle de Jonathan, qu'il a joué à Paris.

MONSIEUR ALPHONSE

Pièce en 3 actes, de M. Alex. DUMAS fils.

M. Frédéric ACHARD remplira le rôle de Monsieur Alphonse, qu'il a créé à Paris.

AU COIN DU FEU

Comédie en 1 acte, de M. Maurice ORDONNEAU.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. »/».

L'INSERTION parue dans l'*Echo Saumurois* les 31 octobre, 1^{er} et 4 novembre, concernant un magasin de vins en gros à céder, a pu donner lieu à de fausses interprétations.

Cette annonce ne concernait nullement l'ancienne maison de M. DESCHAMPS fils, située à la Croix-Verte, laquelle est cédée depuis quelques années à M. BRISSON, mais bien un établissement situé à Noyant, appartenant à M. BEUROIS.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Après décès,
Au domicile de feu M^le Marie PERRÉ,
A Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, rue Haute,
Le dimanche 16 novembre 1884, à midi 1/2, et jours suivants,
Par le ministère dudit M^e PINAULT.

On vendra:

Literie, pendule, chaises, armoire, guéridon, tables, draps, linge, lits, glaces, commodes, fauteuils, vaisselle, bureau, poêles, objets de garde-robe, bouteilles et fûtailles, batterie de cuisine, etc., etc.

On paiera comptant, avec 10 0/0 en sus pour frais de vente. (846)

Etude de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
En l'étude de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil,
Le dimanche 30 novembre 1884, à 1 heure du soir

MAISON BOURGEOISE

A la Villatte, faubourg de Bourgueil,
Comprenant: rez-de-chaussée, 1^{er} étage, greniers, cellier, vastes communs, cour et jardin clos de murs.
Convient à toute espèce de commerce, comme à un rentier.

Pour traiter, avant l'adjudication, s'adresser: à M. Paul GIRARDEAU, courtier en vins à Bourgueil, à M^e FLEURIAU et audit M^e GIRAULT, tous les deux notaires à Bourgueil.

Cabinet de M^e BONNIN, agent d'affaires, rue Saint-Nicolas, 40.

A V I S

Les propriétaires des terres sises au lieu dit Tetres-du-Majorat, ou dit Demi-Lune du Château, commune de Saumur, ont tout intérêt de s'adresser audit cabinet d'affaires, pour une communication intéressante. (833)

A LOUER

PRÉSENTEMENT
UN PETIT JARDIN
ET UNE REMISE

Situés rue de la Maremaillette.
S'adresser à M. CORNILLEAU, quai Saint-Nicolas. (847)

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.
S'adresser à M^le veuve NANCEUX.

CONTENTIEUX, RECOUVREMENTS

C. BONNIN

40, rue Saint-Nicolas, Saumur

Renseignements Commerciaux

Matelas neufs, Coutil fil,

DEPUIS 25 FR.

Pesant 16 à 18 kilos.

S'adresser, 58, quai de Limoges, chez M. LEPEYRE. (900)

A V I S

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

MAISON BOURGUIGNON

Rue Saint-Nicolas,
Demande des ouvrières mécaniciennes.

FUMIER

ON DEMANDE à acheter le fumier de 3 ou 4 chevaux à l'année.
S'adresser au bureau du journal.

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

UN HOMME DE CONFIANCE demande à se placer, comme homme de peine ou pour le service d'une maison.
S'adresser quai de Limoges, 57.

9, rue Courcouronne, 9,
A SAUMUR

M. DELPHIN GASPY, représentant de commerce, fait savoir qu'il se charge d'expertise, comptabilité, de rendre à domicile sur la place de Saumur et ses environs, à six lieues à la ronde, imprimés, catalogues, prospectus, réclames, factures, quittances, lettres de faire part de mariages et de décès, et de toutes espèces d'informations.

Trois jours par semaine sont réservés pour les environs.

VICHY

Administration - Paris, 8, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS de VICHY pour BAINS. - Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. - Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépot chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

En cours de publication

DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré
Qui paraît tous les Dimanches:

TRINQUEBALLE

Grand roman de cape et d'épée
Par MAURICE DRACK.

LA FILLE DU DÉCAPITÉ

Par Eugène MORET.
10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES
Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS:

DÉPARTEMENTS: 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. - Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50, 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 52 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

NOTA. - Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE PARRAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Crédit à tout le Monde

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. - DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

JOURNAL TRÈS-RECOMMANDÉ

Entre tous les journaux qui s'adressent aux femmes, il en est un que nous nous plaisons à recommander spécialement: La Femme et la Famille, JOURNAL DES JEUNES PERSONNES.

Le programme comporte deux parties bien distinctes:

Éducation, Instruction, Nouvelles, Récits, Voyages, Causeries, Littérature et Livres, voilà la partie commune à tous et rédigée en vue de tous.

Revue de la Mode, Dessins de Broderie, de Crochet, de Tapisserie, Travaux de Couture, Confection de Vêtements au moyen de Patrons joints aux numéros, Hygiène, Économie domestique, Tenue de la maison, etc., voilà la partie plus particulière à la femme, c'est-à-dire à la mère de famille, à la gouvernante, à la jeune personne appelée à devenir maîtresse de maison.

ÉDITIONS DIVERSES.

Mensuelle, texte seul (grand in-8° de 32 pages à deux colonnes): 6 fr. - Étranger: 7 fr.

LA MÊME, avec annexes et gravures, 12 fr. - Union postale: 14 fr.

Bi-mensuelle, texte seul (deux numéros par mois, chacun de 32 pages à deux colonnes): 10 fr. - Union postale: 12 fr.

LA MÊME, avec annexes et gravures: 18 fr. - Union postale: 20 fr.

PRIMES

Les nouvelles Abonnées reçoivent, comme Prime gratuite, les numéros de Novembre et de Décembre, ce qui fait que l'abonnement ne part ainsi que du 1^{er} Janvier.

Dans l'année, toutes les Abonnées reçoivent également plusieurs gravures colorées assorties et des travaux supplémentaires en couleur.

Ajoutons que la Femme et la Famille a pour directrice M^lle Julie GOURAUD, dont les nombreux ouvrages publiés dans la Bibliothèque Rose de MM. HACHETTE sont si appréciés dans les familles et les maisons d'éducation.

Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du gérant, M. A. VITON, 76, rue des Saints-Pères, Paris. - Bien spécifier l'édition qu'on demande. On s'abonne également au bureau de l'Echo Saumurois.

Pharmacie NORMANDINE

11 et 13, rue Saint-Jean,

SAUMUR

Au moment où on cherche à assainir le plus possible les habitations, et à se préserver des miasmes, il n'est pas inutile de rappeler le prix des principaux désinfectants, afin qu'on puisse les employer largement.

Chlorure de chaux, le kilo. 0,80 c.
Sulfate de fer, — 0,50 c.
Acide phénique liquide, le litre. 2,50 c.
Phénol sodique, le flacon. 0,75 c.

Diminution sensible sur les prix ci-dessus par quantités.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 NOVEMBRE 1884.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	78 20	78 10	Est	760	762 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	624	593
3 % amortissable	79 85	79 75	Paris-Lyon-Méditerranée	1210	1210	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	509	Est	366	360
3 % (nouveau)			Midi	1156 25	1156 25	— 1865, 4 %	517	517	Midi	373	375
4 1/2 % (nouveau)	103 50	103 25	Nord	1621 25	1620	— 1869, 3 %	402	403	Nord	381	381
Obligations du Trésor	508	510	Orléans	1310	1310	— 1871, 3 %	393	393	Orléans	374	374 25
Banque de France	5150	5160	Ouest	822 75	820	— 1875, 4 %	505	507 50	Ouest	373	372
Société Générale	450	452 50	Compagnie parisienne de Gaz	1510	1503 75	— 1876, 4 %	509	506 75	Paris-Lyon-Méditerranée	372 50	377
Comptoir d'escompte	955	958 75	Canal de Suez	1895	1887 50	Bons de liquid. Ville de Paris	515	515	Paris-Bourbonnais	373	373 25
Crédit Lyonnais	513 75	510	C. gén. Transatlantique	500	500	Obligations communales 1879	445 50	448	Canal de Suez	569 75	569 75
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1287 50	1285				Obligat. foncières 1879 3 %	439	439			
Crédit mobilier	240	240				Obligat. foncières 1883 3 %	356	354 75			

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans			Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY			MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR										
Heures	Matin	Soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Direct. soir.					
3 heures	8 minutes du matin	express-poste.	Saumur. (départ)	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
6	13	matin (s'arrête à la Poissonnière)	Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 0	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	
1	25	soir	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 13	8 08	Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	
3	32	express.	Montreuil-Bellay. (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39
7	15	omnibus.														
10	36	(s'arrête à Angers).														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS			THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR			MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.				
8 heures	26 minutes du matin.	direct-mixte.	Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Montreuil	7	1 55	3 35	Poitiers	5 50	12 50	6 10
8	21	omnibus.	Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Loudun	8 20	2 51	9 55	Neuville	6 28	1 28	7 08
9	37	express.	Brion-s.-Thouet	7 02	8 04	2 11	4 39	8 51	Arçay	8 34	3 4	10 14	Mirebeau	6 55	1 57	7 56
12	48	soir.	Montreuil-Bellay	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Mirebeau	9 27	3 54	11 2	Arçay	7 50	2 52	9 18
4	44	omnibus (s'ar. à Tours)	Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Neuville	9 57	4 24	11 27	Loudun	8 42	3 30	10 28
7	4	express-poste.							Poitiers	10 32	4 56	12 1	Montreuil	9 24	4 31	11 7
10	24															

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.